Quarante-deuxième Année. — N° 358 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 24 DÉCEMBRE 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . 26 fr. . . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. – Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1897

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 22 décembre 1897

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à une heure.

Une nouvelle interpellation

M. le Président. — J'ai reçu de M. Cunéo d'Ornano une demande d'interpellation à M. le ministre de l'instruction publique sur la dépense de 75,000 fr. imposée d'office à la commune de Charpey (Drôme) pour la transformation de ses maisons d'école.

La discussion de l'interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour.

Surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Hazebrouck (Nord).

Une convention avec le P.-L.-M.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la compagnie P.-L.-M.

M. Pelletan développe un amendement tendant à substituer au chiffre de l'annuité de 6 millions celui de 6,450,000 fr. nécessaires pour éteindre la dette de la Compagnie dans le délai voulu.

M. le rapporteur général combat l'amendement. Le chiffre de 6 millions a été calculé largement. Même dans l'hypothèse de M. Pelletan, la dette de la Compagnie sera remboursée en 1935.

M. Pelletan maintient son amendement, qui est repoussé par 361 voix contre 181.

Le projet est adopté par 382 voix contre 153.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant :

1° Ouverture sur l'exercice 1898 des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1898 et montant à 765,205,243 francs ;

2° Autorisation de percevoir pendant les mêmes mois les impôts et revenus publics.

M. Lhopiteau estime que si la Chambre ne vote pas le budget, ce sera un aveu d'impuissance. pourquoi ne pas le discuter jusqu'au … décembre ? On pourrait au moins éviter un douzième sur deux.

On accuse l'opposition d'empêcher la discussion d'aboutir. Elle a hâte, au contraire, de discuter les projets fiscaux du ministre des finances. C'est lui qui paraît moins pressé, semble-t-il, puisqu'il propose d'envoyer la Chambre en vacances. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre des finances. — Le zèle de M. Lhopiteau et de ses amis se manifeste un peu tard. Si la discussion n'est pas plus avancée, c'est qu'ils l'ont entravée par des motions et des interpellations étrangères au budget. (Applaudissements au centre. — Protestations à gauche.)

Le vote de deux douzièmes s'impose à l'heure actuelle, sauf à n'en utiliser qu'un. Si le budget est voté au 31 janvier, le pays saura à qui imputer la responsabilité du retard que subit le budget. (Applaudissements.)

M. Trouillot. — Il n'y a pas ici de question politique. (Exclamations ironiques au centre.)

Il s'agit d'une méthode de travail. Le gouvernement déclare qu'on ne peut aboutir pour le 31 janvier, et il envoie la Chambre en vacances. Dans ces conditions, il faudra un troisième douzième, et on n'aura pas le temps de voter aucune des réformes promises.

Il vaudrait mieux siéger jusqu'au 31 décembre. Pendant ce temps, le président du conseil demanderait au Sénat de voter la loi sur les successions. (Applaudissements à gauche.)

La discussion est assez vive ; le centre et la gauche soutiennent chacun leurs orateurs avec beaucoup de chaleur et s'apostrophent par intervalles, au milieu d'une agitation croissante.

M. le ministre des finances. — La Chambre est déjà en retard de quelques séances sur l'an dernier. Il est donc impossible d'aboutir pour le 31 janvier. (Très bien.)

M. Trouillot insiste.

M. le Président du Conseil. — M. Trouillot aurait dû user de son influence sur ses amis pour leur faire ajourner les nombreuses propositions qui ont retardé la discussion du budget. (Applaudissements.)

M. Trouillot. — Si l'on vote deux douzièmes, la loi sur les successions ne sera pas encore votée. Depuis deux ans, le gouvernement n'a pas trouvé le moment de la faire aboutir au Sénat. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Hubbard demande le renvoi de l'article premier à la commission pour être modifié dans le sens de l'amendement Trouillot-Lhopiteau.

La motion de renvoi est repoussée par 325 voix contre 229. (Applaudissements au centre.)

La motion Hubbard

M. Hubbard demande à la Chambre de surseoir à la discussion de l'article 1er, afin que la commission, au lieu d'apporter deux douzièmes provisoires, apporte un projet comprenant l'autorisation de percevoir les ressources nécessaires pour combler le trou fait dans le budget par le dégrèvement de 25 millions sur l'impôt foncier.

Le gouvernement, dit-il, propose en compensation un impôt sur les valeurs mobilières. C'est le moment de discuter ce projet. On nous a reproché de n'avoir aucun souci du budget, de ne chercher que la réclame électorale ; mais ici, c'est le ministre des finances qui paraît peu se soucier de son équilibre.

Cette politique n'est pas celle de l'opposition. En effet, M. Barthou lui-même l'a stigmatisée comme il convient.

L'orateur lit quelques extraits d'un article de M. Barthou, datant de 1894, où il attaque vivement le « méliniste ». (Tonnerre d'applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil prononce quelques mots au milieu du tumulte.

M. Hubbard n'insiste pas, car, dit-il, je n'ai pas tout lu. L'article contient d'autres critiques et non des moins amères. (Nouveaux applaudissements.)

Où comptez-vous prendre les ressources nécessaires à combler le déficit sur l'amortissement ?

M. le Ministre des finances. — C'est le cabinet actuel qui, le premier, a inscrit au budget de 1897 l'amortissement pour 25 millions. (Applaudissements au centre).

M. Léon Bourgeois, debout. — Je tiens à déclarer que c'est le cabinet que je présidais qui avait inscrit cet amortissement au budget de 1897. (Tonnerre d'applaudissements à gauche).

M. le Ministre des finances, également. — Oui, mais il y avait des insuffisances excédant cette somme. C'est nous qui avons trouvé les ressources nécessaires. (Vifs applaudissements au centre. Agitation prolongée).

M. Hubbard. — J'espère que M. le ministre défendra aujourd'hui cet amortissement. M. Doumer avait indiqué le produit de la réforme des droits de succession, comme celles des ressources dont on pouvait faire emploi ; il devait s'élever à 25 millions. Pourquoi n'a-t-on pas fait aboutir la réforme ?

Ce projet n'était pas seulement fiscal, c'était aussi un projet de réformes agricoles sérieuses. Il faut qu'on mette ces droits de succession dans les douzièmes provisoires.

C'est l'opposition qui a tout fait pour avancer la discussion du budget. Elle a demandé les séances à une heure.

M. le ministre des finances proteste de sa place. L'extrême gauche hurle et le conspue.

M. Hubbard. — L'opposition veut que le budget soit équilibré et qu'il contienne des réformes. Si l'on vote les douzièmes sans combler le déficit, votre rôle financier vaudra votre rôle politique. Depuis les directions pontificales, vous êtes déjà le cabinet du Pape. (Rires et applaudissements ironiques au centre. Vociférations à gauche)… Depuis la lettre du duc d'Orléans, vous êtes le cabinet du roi. (Nouveaux rires au centre).

Après le vote du projet actuel, vous serez le cabinet du déficit. (Salve d'applaudissements à l'extrême gauche.)

Le centre y répond par des applaudissements ironiques ; agitation prolongée.

M. le Ministre des finances. — Le cabinet est au-dessus des dernières attaques de M. Hubbard. Il a toujours eu une attitude très nette, celle des républicains de vieille date qui ont défendu la République quand il y avait quelque péril à le faire et qui continuent leur politique de modération, la plus profitable au pays. (Vifs applaudissements au centre.)

Loin de créer le déficit, nous avons toujours lutté contre. M. Hubbard veut faire de la discussion des douzièmes et de celle des recettes une sorte d'amalgame sans précédent. Il vient d'ailleurs combattre nos propositions, raison de plus pour que la loi de finances ne puisse être votée avant le 1er janvier (Applaudissements au centre).

Si nous n'avons pas fait voter par le Sénat la loi sur les successions, c'est qu'on ne nous en a pas laissé le temps ici. (Exclamations ironiques à gauche).

La discussion du budget, en se prolongeant, nous retenait à la Chambre. La résolution de M. Hubbard ne saurait aboutir utilement. Lui-même n'en serait peut-être pas fâché, car ses amis et lui apportent souvent des réformes qu'ils savent irréalisables. (Applaudissements au centre. Violentes protestations à gauche.)

Pendant toute cette partie du discours du ministre, l'extrême gauche ne cesse d'interrompre et de faire claquer ses pupitres pour couvrir la voix de l'orateur.

Que l'on compare les réformes sérieuses opérées par le gouvernement et les réformes improbables réclamées par l'opposition. (Nouvelles vociférations à l'extrême gauche. — Bruit de pupitres).

Le ministre fait le décompte des amendements présentés soit par le centre soit par la gauche afin d'établir que les amis du gouvernement travaillent plus que ses adversaires. Il est conspué d'une façon presque continue par ceux-ci. Il demande à la Chambre de repousser la motion Hubbard.

M. Hubbard. — Ce qui est anormal, ce n'est pas ma proposition, c'est la situation que vous avez créée. Le dégrèvement de l'impôt foncier est acquis à partir du 1er janvier, et la ressource correspondante manque. La Chambre se doit à elle-même de placer la réforme des successions qu'elle a votée dans la loi de finances pour obliger le Sénat à la voter aussi ; sinon elle en sera responsable devant le pays.

La motion de M. Hubbard est repoussée par 324 voix contre 233.

VOTE DES DOUZIÈMES

Après le vote des articles, l'ensemble du projet est adopté par 473 voix contre 73.

LES CONVENTIONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Les articles 54, 55, 57 et 59 — conventions — de la loi de finances, qui avaient été réservés, sont adoptés.

M. Michelin propose un article additionnel en vue d'obliger les Compagnies à améliorer l'état déplorable de leur matériel ; comparé à celui des autres pays, il est défectueux, repoussant ; les voyageurs sont entassés, cahotés : l'état des roues constitue un danger.

L'article additionnel de M. Michelin n'est pas adopté.

M. Deschanel, vice-président, remplace au fauteuil M. Brisson.

L'article est adopté par 437 voix contre 86.

La Chambre revient aux chapitres réservés du budget des travaux publics. Les chapitres 40 à 47 sont adoptés.

La Chambre aborde ensuite l'examen du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. l'abbé Lemire se félicite que l'administration se soit décidée à donner une allocation spéciale aux petits employés ayant des enfants ; il demande que, dans le comité de la Caisse des Retraites, il y ait deux membres choisis par le personnel lui-même, comme cela se passe dans les industries privées.

L'ouvrier alimentant la caisse a un droit de contrôle ; il veut faire ses propres affaires et être traité comme les autres citoyens. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le ministre. — Parmi les administrateurs de la caisse des retraites, il y a deux ouvriers. Il serait difficile de les faire nommer par un personnel disséminé. L'administration a constamment amélioré la situation de ses employés ; elle va sous peu autoriser les mises à la retraite au bout de quinze ans pour infirmités. (Très bien, très bien).

Le gouvernement accepte la proposition de M. Marchegay, aux termes de laquelle il pourra être fait, pour les ouvriers qui n'ont pas adhéré à la caisse des retraites, le même versement que pour les autres. (Applaudissements).

M. Jourde espère qu'un décret sera rendu en harmonie avec les votes émis le 17 décembre par la Chambre. Il présente des critiques de détail. Les agents de l'Etat demandent à être organisés d'une façon plus favorable en ce qui concerne l'avancement ; ils demandent à être commissionnés au bout d'un an. La Compagnie d'Orléans n'exige de ses agents aucun versement pour la caisse de retraites pour la vieillesse. Si l'agent quitte la Compagnie, il ne perd rien : les agents de l'Etat demandent le même traitement. (Appl.)

La discussion générale est close. Les chapitres 1 et 2 sont adoptés. Sur le chapitre 3 M. Jourde demande une augmentation de 330,000 francs pour améliorer la situation des femmes gardes-barrières et des poseurs de la voie. L'amendement, combattu par le ministre, est repoussé. Les chapitres 3 à 8 sont adoptés. La séance est levée à six heures cinquante. Demain jeudi, séance à deux heures.

LA POPULATION FRANÇAISE REMONTE

Le *Petit Journal* nous apporte cette nouvelle réconfortante :

« On sait que le ministère de la justice centralise et publie tous les ans les résultats du dépouillement des registres de l'état-civil dans chacune de nos 36,000 communes. Les actes de l'état-civil, s'ils ne donnent pas, comme les recensements, la situation globale de la population, fournissent, par contre, des documents certains en ce qui concerne les naissances et les décès.

» Nous avons appris ainsi qu'en 1893 le nombre des naissances n'avait dépassé que de 7,146 le nombre des décès. En 1894, le gain s'est élevé à 39,768. Ces deux excédents, infimes, eu égard à une population de 38 millions, justifiaient les plus grandes inquiétudes pour l'avenir.

» Aussi, la surprise fut-elle moins grande que la tristesse (en France, du moins, car en certains pays étrangers la nouvelle ne causa aucun chagrin), quand, le 15 mars de cette année, le *Journal officiel* nous apprit que, au cours de l'année 1895, le nombre des décès avait dépassé de 17,813 celui des naissances.

» L'échéance prévue par tous les patriotes survenait. Il y avait là un chiffre brutal, indéniable, officiel, qu'aucun raisonnement, aucune excuse ne pouvaient pallier et qui indiquait pour notre pays un premier pas d'accompli dans la voie d'où on ne revient plus.

» Alors que tout s'accroît et se fortifie autour de nous, alors que le reste de l'Europe donne l'exemple d'une fécondité, d'une vigueur que notre vieux continent n'a jusqu'à présent jamais connue, seule la France se montrait incapable d'améliorer sa situation démographique et même de la conserver. Nous déclarions au monde que la France de 1895 était de 18,000 unités moins importante que la France de 1894 ; que celle de 1896 suivrait sans doute la même pente et qu'il deviendrait permis de faire de la disparition pacifique de notre race le sujet d'un problème de mathématiques.

» Eh bien ! non.

» Nul ne peut prévoir l'avenir, et c'est un rôle ridicule que celui de prophète ; mais il est permis de parler du présent et d'en tirer, lorsqu'il y a lieu, des prévisions rassurantes. Apprenons donc bien vite au lecteur une nouvelle qui fera plaisir à tous les amis de la France, à l'intérieur et à l'extérieur.

» Les résultats officiels du mouvement de la population pendant l'année 1896 annoncent que les naissances viennent de dépasser les décès par le nombre respectable de 94,000. Et le gain n'a pas été seulement obtenu par une diminution des décès, c'est-à-dire par une prolongation de la durée moyenne de la vie ; il a été en outre assuré par une augmentation sensible du chiffre absolu des naissances.

» Voilà donc enfin un temps d'arrêt de marqué dans l'approche du plus grand péril qui nous menaçait ! Puissions-nous maintenir l'amélioration et en assurer le retour pour les années prochaines. »

LA DAME VOILÉE DÉVOILÉE

Le *Jour* de ce soir déclare connaître le nom de la fameuse dame voilée, qui prévint le commandant Esterhazy de toute la machination préparée contre lui ; nous laissons, à ce journal, la responsabilité de ses renseignements :

« Cette dame n'est autre qu'une maîtresse de M. Scheurer-Kestner qui habitait dans la même maison que lui, rue de Babylone.

» Cette dame serait une jolie créole, mariée à un Allemand naturalisé Français, dont la fille est mariée à un préfet. L'ex-capitaine Dreyfus était un assidu de la maison.

» Cette dame avait de gros besoins d'argent et pour y subvenir M. Scheurer-Kestner obéra sa propre situation, dut vendre son hôtel de la rue de Babylone et aller habiter rue Pierre Charon où il habite actuellement.

» C'est cette dame qui, d'après le *Jour*, obéissant à un mobile généreux et ne pouvant supporter l'idée qu'un innocent allait être accusé, ou bien peut-être poussée par des sentiments moins délicats, la jalousie, la colère ou la rancune, raconta l'histoire au commandant Esterhazy. »

M. Henri Rochefort et le syndicat Dreyfus

M. Henri Rochefort, interrogé par un rédacteur du *Jour*, lui a fait la déclaration suivante :

— Nous possédons les preuves absolues de l'infamie perpétrée par le syndicat Dreyfus. Nous les démasquerons en temps utile. La bande de faussaires que nous tenons sera démasquée à l'heure où il faudra. Il y a un peu de tout dans cette bande : députés, sénateurs, rabbins, pohéliers, journalistes, sans compter trois banquiers, dont un à Bruxelles et deux à Paris. Quant au faux que nous possédons et dont on voulait faire usage pour perdre le commandant Esterhazy, il est signé par un individu de nationalité allemande, et daté du mois de décembre 1893. Ce document, qui représente Esterhazy comme traître à la patrie, a été entièrement fabriqué de la première à la dernière ligne.

Les experts

L'*Echo de Paris* donne les renseignements suivants sur l'affaire Dreyfus. Les nouveaux experts se seraient prononcés au sujet du bordereau comme s'étaient déjà prononcés les experts du procès Dreyfus.

En ce qui concerne les lettres saisies signées Esterhazy, les experts déclarent — d'après l'*Echo de Paris* — qu'elles ont subi des retouches récentes dans les parties de phrases exprimant des sentiments anti-français.

L'ancienne procédure Dreyfus et les témoignages nouveaux entendus ont démontré que seul Dreyfus avait livré les renseignements inscrits au bordereau, que ces renseignements étaient d'un grand intérêt pour la défense nationale, que les ressources dont justifie M. Esterhazy étaient sincères.

L'*Echo de Paris* conclut qu'il ne reste de l'accusation de M. Mathieu Dreyfus que des potins, des racontars sans aucune base ni portée. M. Esterhazy n'en persiste pas moins à réclamer sa comparution devant le conseil de guerre.

Une déclaration de Mme de Boulancy

Mme de Boulancy, à qui avait été adressées en 1883 les fameuses lettres tant reprochées au commandant Esterhazy, a déclaré à un rédacteur du *Temps* que contrairement aux affirmations du commandant Esterhazy, ces lettres avaient bien été écrites par celui-ci et qu'elle l'avait déclaré sous serment au magistrat enquêteur.

Quant au commandant Esterhazy, il maintient non moins formellement qu'une au moins de ces lettres est absolument fausse.

La pièce apocryphe dans l'affaire Dreyfus

Paris, 22 décembre. — Sous ce titre : *Le fond du dossier*, le *Soir* parle de la pièce apocryphe destinée à établir la trahison ou la complicité de trahison du commandant Esterhazy.

« Ce document, dit le *Soir*, aurait été fabriqué à Bruxelles. Il y a un mois environ, c'est-à-dire au moment où l'affaire Dreyfus battait son plein, une des personnes qui s'étaient déjà fait remarquer par leur ardeur à défendre Dreyfus, se rendait à Bruxelles se mettre en relations avec un photographe israélite, et, au bout de quinze jours, l'envoyé du syndicat revenait à Paris avec le faux document des plus compromettants pour le commandant Esterhazy.

« Cette pièce, ajoute le *Soir*, est un reçu du commandant Esterhazy rédigé sur une feuille portant l'entête de l'ambassade d'Allemagne. La somme portée sur ce reçu était de 5,000 francs. »

Un article de Rochefort sur la fausse lettre

Paris, 22 décembre. — De M. Henri Rochefort dans l'*Intransigeant* de demain, à propos de la pièce falsifiée qui serait l'arme suprême du syndicat contre le commandant Esterhazy et dont ce journal a déposé une copie chez un notaire :

« Nous défions maintenant les falsificateurs d'utiliser la lettre signée *Otto*, qui leur a, je crois, coûté très cher à faire confectionner, et qui, aujourd'hui, ne pourrait que les mettre dans un dangereux pétrin. Elle est, d'ailleurs, bien maladroitement rédigée, cette pièce de résistance ; elle débute juste comme la note allemande dont il a été si souvent question :

» Ce diable de… devient trop exigeant !

» Il aurait fallu une formule moins servilement plagiée.

» Voyons, Reinach, est-ce que vous n'auriez plus cette belle imagination à l'aide de laquelle vous élaboriez des généalogies de contrebande destinées à démontrer que l'assassin Campi était le propre frère du général Boulanger ? »

LE PANAMA

devant la Cour d'assises de la Seine

Audience du mercredi 22 décembre

L'AUDITION DES TÉMOINS

Paris, 22 décembre. — L'audition des témoins continue. Plusieurs témoins ne répondent pas à l'appel.

M. de Preaumont déclare, sur une question du président, qu'il a bien eu avec Arton une entrevue dont celui-ci a noté la date sur ses carnets. Il s'agit, on le voit, de prouver la véracité des inscriptions d'Arton.

M. Block reconnaît, lui aussi, ainsi que le portent les carnets d'Arton, qu'il a reçu de la Société de la dynamite, à titre de remboursement, une somme de 12,000 francs.

M. Lepilleur, médecin d'Arton, a indiqué sur le carnet saisi à Paris, l'adresse où il désirait être payé de ses honoraires. On lui présente le carnet, et il reconnaît la mention qu'il a faite.

M. Edmond Millaud, ancien journaliste parlementaire, dont le nom figure sur le carnet saisi à Paris pour quatre mille francs, déclare les avoir reçus à titre de publicité. Sur ce point nouveau, l'inscription d'Arton est reconnue exacte.

M. Vian, de la Société de la dynamite, qui, d'après les carnets d'Arton, aurait reçu vingt mille francs, nie le fait.

Arton maintient son affirmation. Il ajoute : « M. Vian nie ici comme à l'instruction ; il a toujours nié. »

Questionné par le président, M. Vian déclare fausse l'allégation d'Arton que M. Barbe lui aurait remis dix mille francs qu'il tenait d'Arton pour M. Jallien.

Le président. — Est-ce que vous n'avez pas été chargé d'être l'intermédiaire entre Arton et Pouyer-Quertier ?

M. Vian. Jamais.

D. Il y a pourtant des écrits de vous explicites à ce point de vue : vous parlez de petits papiers de M. Pouyer-Quertier ?

M. Vian. — M. Pouyer-Quertier a été gêné à un moment. Je lui ai prêté personnellement de l'argent, mais je n'ai jamais eu, vis-à-vis de lui, par rapport à Arton, l'attitude qu'on vient de dire.

Quant aux petits papiers de M. Pouyer-Quertier, ils consistaient en pièces politiques importantes et notamment dans la copie originale du traité de Francfort.

La défense faisant ressortir la contradiction qui existe entre Arton et M. Vian pour la remise de la somme de 20,000 francs, M. l'avocat général Van Cassel déclare qu'il l'a précisément fait citer en raison de cette dissidence. Interpellé par le défenseur et le président, M. Vian en arrive, avant de se retirer, à faire cette déclaration :

Je n'ai pas reçu pour moi-même les vingt mille francs portés sur le carnet d'Arton. Mais il se peut que j'aie touché à la même date une somme équivalente à celle donnée par Arton, mais pour diverses dépenses d'affaires générales.

Relativement aux 550,000 francs versés à M. Barbe par M. de Reinach, M. Vian reconnaît le fait exact. Il affirme ensuite que M. Barbe a versé 450,000 francs à la banque Halphen et gardé pour lui 100,000 fr.

Me Lechapelain, défenseur de M. Laisant, prend acte de la déclaration de M. Vian pour décharger, dit-il, l'un des grands parlementaires et la responsabilité qui pesait sur lui jusqu'ici.

M. Vian déclare qu'il s'est rendu compte du fait par hasard, au moyen d'un simple petit bon de caisse de un franc soixante-quinze, inopinément retrouvé.

Arton déclare qu'il n'a pas à s'expliquer sur la grosse somme versée par Reinach à Barbe ; mais en ce qui le concerne, il maintient avoir remis à Barbe, pour le gros parlementaire qui a été dit, la somme de cinquante mille francs. L'emploi par Barbe lui est, par exemple, resté inconnu.

M. Chavoix, député, affirme absolument avoir vu MM. Naquet et Saint-Martin au siège de la compagnie de Panama, participant à une réunion que présidait M. de Lesseps.

Ce témoignage a une grande importance : M. Saint-Martin contredisait formellement le fait.

M. Chavoix rappelle qu'à cette époque, comme député, il était, de la part des journalistes, l'objet d'un véritable siège.

La défense veut tirer argument de ce que M. Chavoix ait alternativement voté pour ou contre le Panama.

M. Chavoix répond qu'il s'agissait de projets différents, et que, partant, la contradiction serait facilement explicable ; mais, ajoute-t-il, l'*Officiel* prouve que M. Chavoix a voté contre le projet de Panama dans les divers scrutins.

M. l'avocat-général Van Cassel confirme, l'*Officiel* en mains, la déclaration de M. Chavoix.

Interpellé par MM. Gaillard et Autide Boyer, M. Chavoix affirme qu'il les a toujours considérés comme des hommes probes et ne s'occupant pas d'affaires.

M. de Petiteville est encore un témoin qui affirme l'authenticité du carnet d'Arton : tapissier, il est porté sur les fameux carnets pour six mille francs, et il déclare l'inscription exacte.

M. Colombier, chemisier d'Arton, a reçu quatre mille francs portés aussi sur les carnets.

L'audience est suspendue à 2 heures 15.

REPRISE DE L'AUDIENCE

L'audience est reprise à 2 h. 45.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, a su qu'Arton avait touché, du baron de Reinach, un million cent trente mille francs, pour s'assurer certains concours ; sur ces onze cent trente mille francs, il est à la connaissance de M. Arthur Meyer qu'Arton a remboursé, au baron de Reinach, cinq cent mille francs non utilisés.

M. le Président. Le témoin sait-il si M. Naquet a reçu des fonds de la caisse boulangiste ?

M. Arthur Meyer. Je ne l'ai jamais su ; j'appartenais, en effet, à la droite du parti boulangiste, et M. Naquet à la gauche : dans cette situation, on se gardait bien de ne rien dire.

M. Propper, caissier du baron de Reinach, avait, pour instruction, dit-il, de délivrer à Arton tout mandat de paiement inférieur à vingt mille francs, sur sa simple demande, et tous mandats de sommes supérieures sur confirmation verbale.

M. Victor Simond, directeur du *Radical*, a touché soixante-quinze mille francs de la Compagnie du Panama sur les trois cent mille francs réservés à M. Floquet d'après Arton ; M. Simond aurait encore reçu deux sommes d'Arton directement quinze mille francs environ, qu'il aurait partagés avec son frère.

Arton soutient qu'il s'agit de trente cinq mille francs.

Le Président. — Le principe du versement est admis ; il n'y a de dissidence que sur l'écart.

M. Martin, banquier à Nyons, a eu l'idée d'organiser le pétitionnement en faveur du projet de loi du Panama ; il a la conviction, dit-il, que le rapport de M. Henry Maret a été seulement écrit sur des notes de la Compagnie du Panama.

M. Martin a écrit, plus tard, dans la *Libre Parole*, des articles très violents contre le Panama ; il accusait aussi Arton de s'être enfui à Spa avec la « bonne galette, » ayant touché du Panama, après l'émission, il disait encore : Arton s'en va et les autres tirent la langue.

M. Martin. — Je reconnais avoir écrit les articles dont on parle, car, après le vote du Panama, une vague rumeur circulait sur la fuite d'Arton.

Arton, vivement : J'avais été à Spa passer l'unique journée du 14 juillet.

INCIDENT

M. Martin. — Je dois dire que devant M. Le Poittevin, Arton me pria de modifier ma déposition. (Mouvement) : Arton me dit : « Si vous déposez contre moi, de la façon que vous venez de dire, je suis perdu. (Sensation prolongée) : devant cette prière, j'ai changé ma déposition.

Arton se lève et crie : c'est une infamie ! une infamie sans nom !

M. le président, au témoin : Vous avez juré de dire la vérité.

Me Demange lit et fait relire les articles accusateurs de M. Martin contre MM. Laisant et Laporte.

M. le président. — Maintenez-vous vos accusations ?

M. Martin, très embarrassé. — Je n'ai pas voulu accuser M. Laporte, et, en ce qui concerne M. Laisant, j'ai voulu dire que d'autres que lui avaient tire parti de son vote.

Le président, sévèrement. — Vos accusations étaient précises, et, si elles étaient fausses, elles sont grandement coupables : quand on n'a pas de preuves, on n'accuse point. (Vif mouvement d'adhésion dans la salle).

Appelé à expliquer ses dernières lettres contre le *Panama*, le témoin les présente comme une œuvre de vengeance contre la Compagnie qu'il avait précédemment servie.

Après la lecture des articles de M. Martin, le président lui dit :

D. Il ressort de vos écrits que vous vous êtes rendu coupable, à l'égard de M. Germain Casse, d'une véritable tentative de corruption. Il a refusé vos offres.

Avant de laisser parler le témoin, le président lui reproche vivement d'avoir produit contre autrui des accusations sans fondement.

M. Martin est sifflé par le public à sa sortie.

M. le colonel Sever, député de Lille, cité comme témoin à décharge par M. Laisant, est entendu avant son tour, à raison d'un voyage qu'il lui faut entreprendre. Il déclare qu'il a toujours eu pour M. Laisant une très grande estime.

M. Humbert s'explique sur un fait relatif à M. Maret. C'est lui qui aurait dit à M. Lajeune-Villars qu'Arton aurait gratté 10,000 fr. sur les 400,000 promis à M. Maret, en raison de l'échec de l'émission du Panama.

Le témoin ne nie pas avoir entendu le propos ou l'avoir répété, mais il ne sait point d'où il venait ; il le considère, dit-il, comme sans importance.

INCIDENTS EXTÉRIEURS

Peu de temps après la sortie du témoin Martin, un incident se produit dans le corridor. Me Nunes, avocat, ayant sévèrement jugé et la déposition et l'homme, est provoqué par lui et reçoit des gifles. Un instant après, le même Martin se jette sur M. Hans, consul général du Paraguay, et le frappe également, lui reprochant de l'avoir insulté au passage.

Ces incidents provoquent un certain tumulte dans les couloirs.

A l'audience, l'audition des témoins se poursuit.

M. Lajeune-Villars dépose sur le même fait. Il tient le propos relatif à M. Maret de M. Humbert qui lui a raconté l'anecdote en omnibus ; il ne peut en certifier la valeur.

Après avoir déclaré à l'instruction que, dans un dîner, on avait certifié que M. Maret avait reçu 50,000 francs, en voiture, le témoin se laisse aller à dire qu'il s'est fait le propagateur d'un bruit qu'il n'a point contrôlé.

M. Lajeune-Villars va se retirer quand M. Maret se lève et s'écrie :

Voilà comment on accuse et voilà comment on prétend faire condamner d'honnêtes gens !

M. Crespin, journaliste, a reçu 85,000 francs pour les repartir entre plusieurs de ses confrères : il le reconnaît.

La participation de M. le substitut Lesnard est encore une fois visée. M. Crespin nie que ce magistrat ait assisté à son interrogatoire. Il n'y avait, dit-il, qu'un commissaire dans la seconde pièce, M. Bernard.

M. Autide Boyer qui avait affirmé hier la présence de M. Lesnard, dit qu'il a pu se tromper de nom, mais qu'il maintient le fait.

— A cela près, réplique le président, que le fonctionnaire ne se trouvait pas dans le cabinet du juge !

M. Saint-Martin s'élève pour déclarer que M. Lesnard, qu'il connaît bien, a pris part, contrairement aux prescriptions légales, aux interrogatoires.

L'incident se corse. Me Lepelletier donne alors lecture de la comparution de M. le juge Le Poittevin devant la commission d'enquête parlementaire du Panama. Le document ignoré du président, le surprend par ses termes : « M. Le Poittevin présente Arton comme doué d'une honnêteté relative et il fait ressortir sa participation à l'instruction en termes plutôt flatteurs. »

— Qu'importe, dès lors, s'écrie Me Lepelletier, qu'on équivoque sur la participation de tels ou de tels à l'instruction, quand le juge lui-même présente Arton, le condamné, comme son collaborateur ! (Long mouvement).

M. Irénée Blanc, directeur de la *Liberté Coloniale*, reconnaît avoir reçu d'Arton 10,000 fr. pour la publicité de son journal.

Le Président. — Arton dit que ces 10,000 francs avaient été versés pour M. Isaac.

M. Irénée Blanc. — C'est inexact. M. Isaac n'a rien su ni rien vu : la somme a payé la publicité de mon journal !

D. Vous avez fait des offres de services d'Arton auprès de certains sénateurs ? — R. J'ai seulement indiqué les sénateurs qu'il était utile de voir pour obtenir le succès.

Arton. — J'ai toujours déclaré que les 10,000 fr. avaient été versés à M. Blanc et non à M. Isaac.

M. Baudard, caissier en chef du Panama, a payé à Arton les sommes que lui indiquait M. de Lesseps.

M. Wieronymus, employé à la liquidation du Panama, fait une déclaration identique sur la façon dont Arton touchait au Panama.

Il fournit sur le bon Mercier (allocation à la caisse boulangiste) les mêmes renseignements que ceux de M. Fontane.

M. Regnier, ancien caissier de Panama, lui aussi, s'exprime de la même manière.

M. Laguerre, ancien député, est appelé à s'expliquer sur le mouvement de fonds de la caisse boulangiste. Bien qu'il n'eût pas, dit-il, la gestion des fonds, il sait que M. Naquet a eu en mains de grosses sommes.

D. Savez-vous si M. Naquet a remis de l'argent à M. Saint-Martin ?

M. Laguerre. — Je ne sais.

Me Decori. — M. Naquet a-t-il pu recevoir 100,000 francs ?

M. Laguerre. — Assurément.

Après la déposition de M. Laguerre, l'audience est levée.

L'INCIDENT MARTIN

Paris, 22 décembre. — Voici des détails sur l'incident qui s'est produit après la déposition de M. Martin :

En quittant la barre, M. Martin, voyant un monsieur décoré qui semblait avoir à son égard une attitude hostile, lui remit sa carte en lui disant : « Sortez donc ! » Puis M. Martin sortit.

Dans le couloir, Me Nunez, en robe, blâmait l'attitude de M. Martin, qui alla droit sur lui et le gifla.

Puis le monsieur décoré auquel M. Martin avait remis sa carte, et qui est le consul du Paraguay, s'étant interposé, fut souffleté par M. Martin.

Les gardes intervinrent et dressèrent procès-verbal.

MM. Hans et Nunez vont déposer une plainte contre M. Martin.

Paris, 22 décembre. — M. Gaston Méry, qui a assisté à

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôt. jr
103 9	3 0/0 comptant	103 .	. .
103 2	3 0/0 terme	103 15	103 15
102 25	3 0/0 Amort. compt.	102 25	. .
	3 0/0 » terme	102 40	. .
106 80	3 1/2 0/0 comptant	106 85	106 75
106 .0	3 1/2 0/0 terme	106 85	106 90
. .	Emprunt Tonkin	91 75	. .
. .	Argentins	495 .	498 .
. .	Autriche	103 .	. .
. .	Brésil	61 .	. .
. .	Chine 4 0/0	105 70	. .
107 .	Egypte unifiée	107 .	. .
. .	Espagne exter. compt.	61 60	61 70
61 25	— terme	61 75	61 80
96 25	Italien 5 0/0 comptant	95 10	96 10
96 25	— terme	96 25	96 25
. .	Hongrois 4 0/0	103 .	. .
. .	Portugais 3 0/0 compt.	20 80	. .
. .	» terme	. .	. .
21 75	Turc (série D) terme	21 75	. .
. .	Russe 4 0/0 1890	103 25	. .
. .	— 3 0/0 1891	94 70	94 75
. .	— 3 0/0 1893	101 80	. .
101 2	— 3 1/2 1894	101 80	101 90

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER

(Cours au comptant)

		Clôt. jr	Pr. cl.		Clôt. jr
CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	53 .	484 .	Ardennes	481
	— 1888	12 .	474 .	Est 3 0/0 anc.	478 50
	Commun. 1879	489 .	481 25	— nouv.	480 50
	— 1880	503 .	485 50	Nord 3 0/0 anc.	487 50
	— 1891	401 25	. .	Nord 2 1/2	495 .
	— 1892	466 .	. .	— nouv.	485 .
	Foncières 1877	. .	478 .	Orléans 3 0/0 a.	482 .
	1879	505 50	485 .	— n.	484 .
	— 1883	477 .	483 25	Orléans 2 1/2 0/0	484 50
	— 1885	522 .	478 .	Ouest 3 0/0 anc.	479 50
	— 5e 1885	401 .	461 .	— nouv.	462 50
VILLE DE PARIS	F. 90 fr. p. 1895	492 .	469 .	Sud de France	460 .
	Obl. 1855-60 3 0/0	. .	. .	Econom. 3 0/0	402 .
	— 1865 4 0/0	558 .	412 .	Ville Lyon 1880	. .
	— 1869 3 0/0	435 .	411 75	Marseille 1877	402 .
	— 1871 3 0/0	421 .	. .	Bordeaux 3 0/0	. .
	— 1875 4 0/0	575 .	. .	— 1881	518 .
	— 1876 4 0/0	575 .	. .	Montpellier 1895	. .
	— 1886 3 0/0	416 25	401 25	Bette Tunis.	502 50
	— —	401 50	. .	P.-L.-M. fus. a	. .
	— 1892 2 1/2	401 .	. .	— fus. n.	. .
	— 1/4	101 50	. .		

Bourse commerciale de Paris du 23 décembre

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour.	43 .	43 75	Cour.	18 50	18 50	Cour.	60 50	60 65
Proch.	43 75	43 50	Proch	18 65	18 65	Proch	60 15	61 .
4 prem	43 .	43 25	J.-Fév.	18 70	18 90	J.-Fév.	60 .	60 15
4 mai	43 .	43 25	4 prem	19 20	19 20	4 prem	60 45	60 50
Blés			4 mars	19 20	19 20	4 mars	60 45	60 50
Cour	29 10	29 20	**Lin**			Corbeil	66	66 .
Proch.	29 15	29 25	Cour.	37 .	37 .	**Sucres**		
J.-Fév.	29 .	29 .	Proch	37 .	37 .	Cour.	32 37	32 25
4 prem	28 60	28 60	4 prem	37 25	37 25	Proch	32 62	32 50
4 mars	28 60	28 60	4 mai	35 50	35 50	3 nov.	32 87	32 75
Seigles			**Colza**			4 prem	33 15	33 12
Cour.	18 25	18 35	Cour.	56 75	56 75	4 mars	33 25	33 12
Proch	18 25	18 35	Proch	57 .	57 .	4 mai	33 25	33 12
J.-Fév.	18 50	18 50	4 prem	57 .	55 75	Roux.	28 25	29 25
4 prem	18 75	18 75	4 mai	53 75	53 50	Raffin.	101 .	101 .
4 mars	18 75	18 75				Circulat.	. .	. .

BOURSE DE LILLE DU 23 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	. .	106 .	**OBLIGATIONS**		
» 90, r. 500	. .	501 .	Bains lillois	. .	500 .
» 68, r. 500	. .	527 50	Union lin. N.	. .	160 .
» 77, r. 500	. .	501 .	Gaz de Wazem	. .	505 .
» 84, r. 400	. .	401 .	Ch. d. fer Econ.	. .	505 .
» 84, 1/4	. .	106 .	Denain Anzin.	. .	578 .
» 87, r. 400	. .	405 .	Cambresis	. .	137 .
» 93, r. 500	503 .	503 .	**CHARBONNAGES**		
Roub.-T. 1880	. .	16 .	Aniche, 12e	. .	13150 .
Roubaix. 1893	. .	196 .	Anzin, 100e d.	. .	54 0 .
Amiens	. .	122 .	Blanzy	. .	1810 .
Dép. du Nord	. .	106 75	Bruay	1560 .	1575 .
Tourcoing 1878	. .	111 .	Bully-Gren., 6e	. .	1619 .
Armentièr. 96	. .	110 .	Campagnac	. .	949 .
Douai, libérée	. .	98 .	Carvin	. .	1560 .
Valenciennes.	. .	500 .	Courrières, 10e	1890 .	1865 .
Verley, Decr.	. .	1365 .	Crespin	. .	95 .
Cie Platel et Cie	. .	300 .	Douchy	985 .	985 .
Crédit d. Nord	515 .	515 .	Dourges	1390 .	1385 .
Ét. Deviléer.	. .	112 .	Drocourt, 1re s.	. .	475 .
Banq. ré. Nord	. .	100 .	Escarpelle	2060 .	2050 .
Cie Esc. Roub.	. .	546 25	Epinac	. .	625 .
Gaz de Wazem	. .	170 .	Ferfay	. .	181 .
Le Nord, ass.	. .	4000 .	Aibl.	. .	1120 .
Union g. Nord	. .	455 .	Lens	. .	50 .
St-Saint Arras	. .	200 .	Lens (1/20)	360 .	359 .
Un. lin. Nord	. .	140 .	Liévin	. .	1470 .
Constr. Anzin	. .	. .	Marles 30 0/0	. .	1750 .
C monts franc	. .	270 .	Marles 70 0/0	. .	2330 .
Entrée-Blanch	. .	385 .	Meurchin	1690 .	1695 .
Tramw. Nord	. .	40 .	Ostricourt	479 .	479 .
L. Allart, t. p.	. .	101 .	Sincey-le N.	. .	. .
Bat. à hélice	. .	100 .	Thivencelles	. .	145 .
Chem Econom	. .	196 75	Vicoigne et N.	. .	2200 .
Brouta et Cie	. .	915 .	**OBLIGATIONS**		
Cie Liquid. R.-T.	. .	. .			
Eaux Dunkerq	495 .	495 .	Bethune 1877.	. .	475 .
Filleterie	. .	. .	Drocourt 1894.	. .	122 .
Roche-St-V.	. .	5660 .	Marles 1883.	. .	120 .
Denain Anzin.	650 .	700 .	Liévin 1885.	. .	513 50
Gaz Villerupt	. .	660 .			

Marchés de Lille du 23 décembre 1897

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 102 50 à . . . . 98 degrés, cote com., 29 25 à . . . ; n° 3, cote com., . . à . .

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 35 . . . . . — Mélasse (cote com.), ... à . . . .

Cours de clôture au comptant du 23 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
103 31 1/2	3 0/0	103 05 .
. . .	. .	. . .
102 70 .	3 0/0 amortissable	102 25 .
106 50 .	3 1/2 0/0 1883	106 80 .

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La réception d'aujourd'hui à l'Académie

Le *Gaulois* a interviewé le comte d'Haussonville et M. Albert Vandal sur la réception du second par le premier qui aura lieu aujourd'hui à l'Académie française :

« Quand nous nous sommes présentés à l'hôtel de la rue Saint-Dominique, nous avons trouvé l'éminent académicien immobilisé dans un fauteuil, la jambe étendue.

» — Je joue véritablement de malheur, je suis victime d'un accident de chasse… J'ai reçu un coup de pied de cheval et les médecins me condamnent à garder la chambre.

» — Mais la séance de l'Académie ?

« — Ç'a été ma première pensée, la crainte de ne pouvoir me transporter à l'Institut pour y recevoir notre nouveau confrère M. Vandal ; mais fort heureusement, le directeur de l'Académie étant assis derrière le bureau, il me sera possible de prononcer mon discours, le docteur Berger, qui me soigne, m'y autorise à la condition formelle de rester assis.

» Ah ! si j'avais dû parler debout comme le récipiendaire, je me serais heurté à une défense formelle de mon docteur ! Vous voulez que je vous parle de mon discours, mais c'est très difficile, car vous savez quelle réserve nous est imposée. Comment je l'ai composé ? A la campagne, au prieuré des Basses-Loges.

» Certes, la tâche n'est pas aisée de prononcer un discours de réception, mais je n'en suis plus à mes débuts. C'est moi qui ai reçu M. de Bornier, en mai 1893, et M. Brunetière, en février 1894. De plus j'ai prononcé, l'année dernière, le discours sur les prix de Vertu. Cela constitue un bagage académique, étant donné que je suis l'un des plus jeunes membres de l'Académie française. »

Rue Lincoln, quartier des Champs-Elysées. Le successeur de M. Léon Say veut bien nous accueillir avec une parfaite courtoisie et une extrême bonne grâce. Je laisse à mon excellent confrère Jollivet le soin de faire le portrait de son ami :

« — Comment j'ai fait mon discours ? et où ? A Paris ! Moi je suis un Parisien enragé, je ne suis pas l'homme de la campagne… du reste, je m'y porte mal… mais passons. Ce que j'ai fait dans mon discours, consacré suivant la tradition à l'éloge de la vie et des œuvres de mon prédécesseur ? Tout d'abord, j'ai laissé de côté l'homme politique et le financier…

Et s'interrompant, le jeune historien ajouté :

— Je ne suis pas financier, moi ; j'ai horreur des chiffres : les additions, je les paye ; les soustractions, je n'en fais pas ; les multiplications, je les rate !

» Non, ce que j'étudie, c'est l'homme et l'économiste, — je ne puis guère faire autrement étant professeur à l'Ecole des sciences politiques. Donc, c'est l'homme surtout dont je parle laissant ainsi l'écrivain. Car, Léon Say, quoique le grand public soit persuadé du contraire, a beaucoup écrit.

» Il existe à l'hôtel de la rue Gresnel, où est mort l'ancien président du Sénat, une pièce énorme entièrement remplie de ses œuvres et de ses écrits, mémoires, études, rapports, travaux de tous genres. »

La société de Vincennes et la ville

A la séance du Conseil municipal du 3 décembre M. Berthelot avait questionné M. Ménant, directeur des affaires municipales, au sujet de certaines difficultés entre la Ville de Paris, propriétaire du champ de courses de Vincennes, et la Société du Demi-Sang, locataire. M. Ménant déclara que des pourparlers étaient engagés. *Auteuil-Longchamp* dit à ce sujet :

« M. Ménant a eu, dès le lendemain de la séance, une entrevue avec les représentants autorisés de la Société de Vincennes. Les agents de la Société ont déclaré qu'ils n'étaient pas, en principe, opposés à une augmentation de loyer.

» Une somme de beaucoup supérieure à celle précédemment consentie par la Ville a été demandée ; ajoutons qu'elle n'est pas exagérée si on la compare à celle payée par les sociétés locataires des hippodromes de Longchamp et Auteuil.

» Quoi qu'il en soit, rien n'a encore été décidé ; nous croyons savoir que la ville ne serait pas pressée de traiter au prix offert par la Société de Vincennes, et qui serait la moitié de celui demandé par M. le directeur des affaires municipales.

» Nous reviendrons sur cette question qui pourrait être envisagée par d'autres pouvoirs sous un point de vue différent de celui auquel se sont placés les conseillers municipaux, principalement soucieux des intérêts de la ville. »

Le Panama. — Le carnet d'Arton. — Les dix mille francs de M. Letellier. — Déclarations et protestations de l'ancien député d'Alger.

Alger, 23 décembre. — M. Letellier, ancien député d'Alger, ayant été porté sur le carnet d'Arton comme ayant touché une somme de 10,000 francs de la Compagnie du Panama, un rédacteur de la *Dépêche algérienne* l'a interviewé à ce sujet. Après avoir vivement protesté contre cette accusation, M. Letellier s'est exprimé ainsi :

« C'est moi qui, en 1888, ai pris l'initiative de la proposition de loi déposée à la Chambre et tendant à accorder à la commission d'enquête les pouvoirs les plus étendus d'un juge d'instruction ou d'un magistrat du parquet. C'est moi qui ai pris l'initiative de la proposition de loi tendant à rendre public tous les jours le compte rendu officiel des séances de la commission des poursuites, dont les membres ont été choisis par la Chambre, et qui ont ordonné à l'unanimité les poursuites contre les députés soupçonnés d'avoir manqué à l'honneur.

» Si mon passé, si toute ma vie d'honneur ne paraissait pas à tous un sûr garant que je n'ai jamais cessé d'être un honnête homme, s'il pouvait rester un doute dans l'esprit de quelqu'un à ce sujet, je demanderais comme je l'ai demandé dans ma déposition, faite sous la foi du serment et envoyée par moi à Paris, qu'il fût procédé contre moi aux investigations les plus sévères et les plus minutieuses.

» J'affirme sur mon honneur que je n'ai jamais entendu dire ni à M. Barbe, ni à personne, qu'il ait été demandé à Arton, que je n'ai jamais vu ni connu, aucune somme pour commettre un acte que j'aurais considéré et que je considère comme un déshonneur.

» Je puis dire en terminant que j'ai pendant toute ma vie joui au milieu des miens d'une réputation d'intégrité indiscutée. Mais, cette réputation, n'ai-je pas le droit de dire qu'elle m'avait suivi à la Chambre, puisque la Chambre, pendant dix années consécutives, m'avait nommé membre de la commission de surveillance, et que, choisissant sans distinction de partis ceux qu'elle appelait à faire partie de la commission des poursuites, comme MM. Millerand, Millevoye et autres, elle m'avait fait l'honneur de me nommer avec eux commissaire ? »

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 22 décembre. — La souscription en faveur des grévistes mécaniciens a reçu dans la seule journée d'aujourd'hui 3,481 livres sterling ; c'est la recette la plus élevée qui ait jamais été atteinte dans une journée.

Irrésolutions anglaises. — Les conseils de la presse au gouvernement. — Que faire ? — Action prudente.

Londres, 23 décembre. — Il faut bien revenir encore sur la question d'Extrême Orient, puisqu'il n'y a pas d'autre sujet de conversation en ce moment dans les cercles politiques anglais. L'opinion publique est évidemment dans un désarroi complet. A voir les conseils qu'on lui donne de tous côtés, le gouvernement anglais a l'air d'un malade aux mains d'empiriques.

Aussi dois-je prévenir les lecteurs du *Matin* qu'il ne faut pas considérer l'attitude du Foreign office d'après tous les bruits qui courent ou d'après les avis que donnent les journaux anglais, s'érigeant en directeurs politiques. Le gouvernement anglais semble décidé, en effet, à agir avec une prudence qui n'est plus dans l'esprit de tous ses conseillers.

Il a, plus que ces derniers, conscience de la gravité des conséquences qu'une action précipitée pourrait amener, et il voit les intérêts des Anglais dans l'Extrême Orient surtout au point de vue commercial.

S'il faut en croire certains indices — car il transpire fort peu de chose des cercles gouvernementaux — il pourrait bien être amené à chercher la protection des intérêts commerciaux anglais en trouvant de nouveaux moyens de pénétrer sur le marché chinois en même temps par la Haute-Birmanie, la West River et le Yang-Tsé-Kiang.

En attendant, ce qui préoccupe le plus tous les esprits, c'est la question de savoir si une entente existe entre la Russie et l'Allemagne, avec l'adhésion de la France.

Au Transvaal. — Le travail dans les mines — Les nouveaux règlements

Pretoria, 23 décembre. — Des règlements viennent d'être édictés par les autorités portugaises de Lourenço-Marques au sujet de l'emploi d'indigènes du Mozambique aux mines du Transvaal.

Ces règlements déterminent les obligations qui incomberont aux agents qui engageront ces ouvriers ainsi que les devoirs qu'auront à remplir les magistrats portugais qui seront établis au Witwatersrand et dont la tâche consistera à prendre soin des intérêts de ces indigènes et à sauvegarder leurs droits.

Il est probable que cette organisation du travail indigène entrera bientôt en vigueur, étant donné que la compagnie néerlandaise des chemins de fer a promis d'abaisser ses tarifs pour les indigènes à partir du mois de février prochain.

En vente à la librairie du journal : *Livre de cuisine pratique et simple* 3 fr. ; *Nouveaux propos de Tante Rosalie*, 1,75. Ouvrages de M. l'abbé Kneipp : *Ma cure d'eau et Vivez ainsi*, 3,50 ; *Soins à donner aux enfants*, 3 francs. 27238

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

L'AFFAIRE VINCRE

devant la Cour d'assises du Nord

DÉTOURNEMENTS A L'HOSPICE DE ROUBAIX

(De notre correspondant particulier)

Douai, 23 décembre. — La salle est presque vide. Les débats sont extrêmement calmes.

La partie civile, sur sa demande, est déclarée irrecevable à intervenir, pour défaut d'autorisation par le Conseil de Préfecture. Me Dubron et Parenty, ses représentants, se retirent.

L'accusé, interrogé, avoue les détournements, du moins dans leur matérialité, mais réduit les faux à des erreurs involontaires.

Il a restitué 5,4 0 francs.

Parmi les six témoins sont l'expert-comptable M. Nedonsel, et deux membres de la commission des hospices, MM. Deleporte-Bayart et Henri Briet.

Les débats se termineront ce soir.

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Anseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Autreuil, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies, Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Bévereu, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtein, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines, Cordes, Courtrai, Coyghem, Courmenhelst, Cuerne.

Dadizéle, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gulleghem, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Herinnes, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebecq, Houthem, Howardies, Hulste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemmel, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lendelède, Lesdain, Luignes.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Néchin, Neuve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Rosbeke

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.

Quaremont, Quartes, Rameguies-Chin, Reckem, Risquons-Tout, Rolleghem, Rolleghem-Capelle, Rumillies Ronsy, Ruyen.